



Communiqué de presse

14 avril 2022

Décisions de politique monétaire

L'agression de l'Ukraine par la Russie est source de terribles souffrances. Elle a également des répercussions sur l'économie, en Europe et au-delà. Le conflit, ainsi que l'incertitude qui l'entoure, pèsent lourdement sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Les perturbations des échanges commerciaux causent de nouvelles pénuries de matériaux et de facteurs de production. La flambée des prix de l'énergie et des matières premières réduit la demande et freine la production. L'évolution de l'économie dépendra fondamentalement de la suite du conflit, des retombées des sanctions en vigueur et d'éventuelles mesures supplémentaires. Cela étant, l'activité économique reste soutenue par la réouverture de l'économie après la crise de la COVID-19. L'inflation s'est fortement accélérée et restera élevée au cours des prochains mois, principalement en raison de la vive hausse des coûts de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont intensifiées dans de nombreux secteurs.

Lors de la réunion de ce jour, le Conseil des gouverneurs a estimé que les informations disponibles depuis sa dernière réunion renforcent son anticipation selon laquelle les achats nets d'actifs au titre de son programme d'achats d'actifs (APP) devraient prendre fin au troisième trimestre. Dans la période à venir, la politique monétaire de la BCE dépendra des données disponibles et de l'évolution de l'évaluation des perspectives par le Conseil des gouverneurs. Dans le contexte actuel de forte incertitude, le Conseil des gouverneurs n'écartera aucune option et conservera la progressivité et la flexibilité dans la conduite de la politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs prendra toute mesure nécessaire afin de remplir le mandat de la BCE de maintien de la stabilité des prix et de contribuer à la sauvegarde de la stabilité financière.

Programme d'achats d'actifs

Les achats nets mensuels au titre de l'APP s'élèveront à 40 milliards d'euros en avril, 30 milliards en mai et 20 milliards en juin. Lors de la réunion de ce jour, le Conseil des gouverneurs a estimé que les informations disponibles depuis sa dernière réunion renforcent son anticipation selon laquelle les

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

achats nets d'actifs au titre de l'APP devraient prendre fin au troisième trimestre. Le calibrage des achats nets qui seront effectués au troisième trimestre tiendra compte des données et de l'évolution de l'évaluation des perspectives par le Conseil des gouverneurs.

Le Conseil des gouverneurs entend également poursuivre les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP pendant une période prolongée après la date à laquelle il commencera à relever les taux d'intérêt directeurs de la BCE et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,00 %, 0,25 % et -0,50 %.

Toute modification des taux d'intérêt directeurs de la BCE se produira quelque temps après la fin des achats nets du Conseil des gouverneurs au titre de l'APP et sera progressive. L'évolution des taux directeurs de la BCE restera déterminée par la *forward guidance* (indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs) du Conseil des gouverneurs et par son engagement stratégique à stabiliser l'inflation à 2 % à moyen terme. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels jusqu'à ce qu'il constate que l'inflation atteint 2 % bien avant la fin de son horizon de projection et durablement sur le reste de son horizon de projection, et qu'il juge les progrès de l'inflation sous-jacente suffisants pour être compatibles avec une stabilisation de l'inflation à 2 % à moyen terme.

Programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Le Conseil des gouverneurs entend réinvestir les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) au moins jusqu'à la fin de 2024. Dans tous les cas, le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de façon à éviter toute interférence avec l'orientation adéquate de la politique monétaire.

En cas de nouvelle fragmentation des marchés due à la pandémie, les réinvestissements au titre du PEPP pourront à tout moment être ajustés de façon souple dans le temps, entre catégories d'actifs et entre les juridictions. Cela pourrait comprendre l'achat d'obligations émises par la République hellénique au-delà des montants provenant du renouvellement des remboursements afin d'éviter toute interruption des achats dans cette juridiction, qui pourrait nuire à la transmission de la politique

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

monétaire dans l'économie grecque alors que celle-ci se remet encore des retombées de la pandémie. Les achats nets au titre du PEPP pourraient aussi reprendre, si nécessaire, pour contrer des chocs négatifs liés à la pandémie.

Opérations de refinancement

Le Conseil des gouverneurs continuera de surveiller les conditions de financement bancaire et de faire en sorte que l'arrivée à échéance des opérations effectuées dans le cadre de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) n'entrave pas la transmission harmonieuse de sa politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs évaluera en outre régulièrement la contribution des opérations de prêt ciblées à son orientation de politique monétaire. Comme annoncé, il s'attend à ce que les conditions particulières applicables dans le cadre des opérations TLTRO III prennent fin en juin de cette année. Le Conseil des gouverneurs va également évaluer le caractère approprié du calibrage de son système à deux paliers pour la rémunération des réserves, afin que la politique de taux d'intérêt négatifs ne limite pas la capacité d'intermédiation des banques dans un environnement d'excédents de liquidité abondants.

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat et de façon souple si besoin, pour assurer que l'inflation se stabilise au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. La pandémie a montré que, en période de tensions, la flexibilité quant aux modalités et à la conduite des achats d'actifs a contribué à remédier à l'altération de la transmission de la politique monétaire et a renforcé l'efficacité des efforts déployés par le Conseil des gouverneurs pour atteindre son objectif. Dans le cadre du mandat du Conseil des gouverneurs, en période de tensions, la flexibilité demeurera un élément de la politique monétaire chaque fois que des menaces sur sa transmission compromettront la réalisation de la stabilité des prix.

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 30 (heure d'Europe centrale).

Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu